Créer un atelier avicole en agriculture biologique

Objectifs

Acquérir les éléments techniques, réglementaires et économiques nécessaires à la création d'un atelier de volailles de chair et/ou de poules pondeuses en agriculture biologique.

Enjeux

Dans le cadre d'une activité agricole principale ou, comme atelier secondaire en complément d'une production végétale, l'aviculture permet une installation peu couteuse en investissements et une commercialisation des produits dès les premiers mois d'activité. Le département de l'Hérault compte encore peu de producteurs d’oeufs ou de volailles de chair certifiés en Agriculture Biologique. La demande des consommateurs reste donc encore largement insatisfaite et représente une opportunité commerciale intéressante tant en vente directe que par l'intermédiaire de magasins spécialisés bio qui peinent à s'approvisionner.

Contenu

J1
trois visites :
poules pondeuses et volailles de chair
- Apprendre à identifier les principaux besoins en infrastructures (poulailler, parcours, chauffage, éclairage) et
matériel (mangeoires, abreuvoirs, perchoirs, pondoirs), avec un zoom sur la création d'une tuerie à la ferme (normes, bâtiments matériel, coût)
- Apprendre à identifier les principaux éléments du système de production : cycle d'élevage en bio, choix des races,
rendements, plan d'alimentation et stockage, renouvellement des bandes.
- Connaitre les spécificités liées à la vente avec intermédiaire : moyens matériels (centre d'emballage), procédures,
aspect sanitaire

J2
Intervention Max haefliger, Biocivam 11
- Appréhender la conduite sanitaire de l'élevage avicole et les principales normes règlementaires
- Connaître les principales affections et les prévenir : vides sanitaires, etc.
- Apprendre à identifier ses propres moyens de production et les circuits de commercialisation possibles
- Savoir définir un volume et un cycle de production adapté aux moyens
- Apprendre à concevoir son plan d'alimentation : matières premières, approvisionnement et stockage, accès à l'eau,
adaptation au cycle de production

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 03/11/2017

Tarifs
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

repas partagé : amener chacun un plat à partager

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

06 nov 2017 09:00 - 17:00 (7hrs)	34800 Aspiran	Roselène Andringa, Gilles Brusques
07 nov 2017 09:00 - 17:00 (7hrs)	Lycée agricole La Condamine 4 Allée Général Montagne 34120 Pézenas	Max Haefliger, Biocivam 11

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d’installation doivent fournir l’attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)